



## Parler avec une voix : le rôle des interprofessions dans le dialogue public privé

Présenté par NOMBRE Eloi Jean Prosper,  
Comité Interprofessionnel de l'Anacarde du Burkina Faso (CIAB)  
Mail : [ciab.interprofession@gmail.com](mailto:ciab.interprofession@gmail.com)  
Tél: (226) 70 27 01 66 / 76 68 67 79

# Plan de présentation

## Introduction

**I. Définition de concepts**

**II. Rôle de l'interprofession**

**III. Conditions d'un dialogue fécond**

**IV. Quelques expériences au Burkina**

# Introduction

L'examen des activités liées à la production, la transformation et la commercialisation / exportation du cajou révèle que celles-ci génèrent beaucoup d'emplois et des revenus substantiels pour des milliers de personnes (jeunes et les femmes).

Dans un contexte marqué par une croissance du marché du cajou et vu les recettes que la filière procure au pays, la filière a été classée « Filière porteuse » (c'est dire un produit ayant un fort potentiel de développement économique). Pour mieux tirer profit de ce potentiel de développement, le gouvernement a fait l'option de l'approche filière pour lui permettre de booster son économie.

L'approche filière sous entend l'organisation des acteurs directs autour d'une interprofession. Cette option suppose également l'instauration d'un dialogue tripartite : Etat, PTF et acteurs direct.

# I. Définition de concepts

Avant toute chose, précisons que :

➤ **L'Approche filière** est une démarche ayant pour objectif d'accroître, de diversifier et d'intensifier les productions en liaison avec les besoins du marché.

➤ **L'Interprofession** est une organisation volontairement constituée par les organisations professionnelles d'envergure nationale des maillons ou segment d'une filière en vue d'assurer la coordination verticale des échanges entre eux et avec les agents économiques.

## II. Rôle de l'interprofession

Entre autres, l'interprofession a pour rôle de :

- ➡ Développer la concertation entre les différents acteurs des maillons d'une filière afin de faciliter l'harmonisation de leurs positions et d'améliorer, entre eux, la communication et les échanges ;
- ➡ Représenter et défendre les intérêts de la filière, en servant d'interface entre les différents acteurs de la filière et les tiers pour la définition des politiques, des stratégies et des méthodes de promotion de la filière ;
- ➡ Centraliser, traiter et diffuser d'une part, les informations stratégiques sur la filière et d'autre part, les informations statistiques sur les membres et les données permettant de suivre les effets ou les impacts de chaque organisation interprofessionnelle.

### III. Conditions d'un dialogue fécond! (1/2)

L'interprofession, en tant que plateforme de concertation permanente des acteurs directs, ne peut jouer pleinement ses rôles que si les conditions suivantes sont réunies:

- **Que chaque partie joue pleinement sa partition:**  
L'Etat reste dans son rôle régional et de régulation,  
Les PTF dans leur rôle d'appui et d'accompagnement,  
Les acteurs directs dans leur rôle de mise à disposition de produits compétitifs.
- **Que l'Etat évite de se substituer aux acteurs directs**  
c'est dire vouloir être en première ligne et de vouloir tout faire à la place des acteurs directs,

### III. Conditions d'un dialogue fécond! (2/2)

➤ **Les principes directeurs de fonctionnement sont respectés par les acteurs.**

Il s'agit de la concertation, de l'unanimité, de la représentativité, de la parité et de la subsidiarité.

➤ **L'unicité d'action au sein de la filière.**

Malgré les intérêts divergents entre maillon, éviter les trahisons.

➤ **Les conflits de leadership sont à évités :**

conflits de leadership entre structures étatiques, entre les PTF et entre les acteurs directs.

## IV. Quelques expériences au Burkina(1/2)

- ➡ Existence de la Loi 050 – 2012 portant règlementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso ainsi que ses décrets d'applications. Cette loi permet aux interprofessions de faire des prélèvements en vue de financer le développement de la filière.
- ➡ Existence de la stratégie nationale de développement de la filière Anacarde (SNDFA, 2019-2023) assorti d'un plan d'action.
- ➡ Mise en place d'une cellule de veille commerciale
- ➡ Règlementation de la commercialisation de la noix brute afin de sécuriser l'approvisionnement des UT au BF

## IV. Quelques expériences au Burkina(2/2)

- ➡ La signature d'accords interprofessionnels entre acteurs directs
- ➡ L'instauration d'un prélèvement à l'exportation et la réexportation de la noix brute initiée par les acteurs et acté par l'Etat,
- ➡ Crédit du Conseil Burkinabè de l'Anacarde



Merci pour  
votre  
aimable  
attention